



Tubize, le 15 septembre 2011

A l'attention de Mr. Raymond Langendries
Bourgmestre de Tubize
Grand Place 1
1480 Tubize

Objet 5: Notre interpellation citoyenne au conseil communal du 01/09/2011.
les 3.000.000 €

Monsieur le Bourgmestre,

Nous indiquions dans le bulletin d'information, d'SOS-inondations d'août 2011 :

« **3.000.000 €**. C'est le prêt sans intérêt consenti par la Région Wallonne à la commune de Tubize pour réagir rapidement en vue de contrer les futures inondations. L'utilisation de près de la moitié de cette somme (1.250.000 €) est déjà prévue dans le cadre du rachat des installations de « Danheux & Maroye » pour réinstaller le CPAS. Nous trouvons que la totalité de ce prêt doit, prioritairement, être destinée aux mesures de protection collectives contre les inondations. »

Lors de ce conseil communal, vous avez réfuté de manière formelle que les autorités communales allaient utiliser, de ce prêt, 1.250.000 € pour racheter « Danheux & Maroye », or nous lisons dans le P.V. collège du 09/06/2011 :

75. RFI : acquisition Danheux Maroye : Financement

Vu la décision du Collège du 12/05/2011 d'acheter cet immeuble pour 1.250.000,00€ pour y installer notamment le CPAS ;

Considérant que cet achat sera financé par la vente du bâtiment du CPAS rue Reine Astrid et de la maison de retraite avenue de Mirande ;

Considérant que le bâtiment rue Reine Astrid et le terrain avoisinant doit préalablement être transféré du patrimoine communal au patrimoine de la RFI ;

Considérant que la maison de retraite appartient au CPAS; qu'il faut donc inviter le CPAS à s'engager à verser le produit de cette vente à la RFI ;

Considérant que pour assurer le préfinancement de cet achat, on pourrait utiliser une partie du prêt sans intérêt de 3 millions promis par la Région wallonne dans le cadre des inondations, à rembourser le 31/12/2012;

DECIDE :

Article 1 - de charger le Service du Patrimoine de transférer le bâtiment de la rue Reine Astrid et le terrain avoisinant au patrimoine de la RFI et d'en organiser la vente.

Article 2 - d'inviter le CPAS à s'engager à mettre en vente la maison de retraite de l'avenue de Mirande et à transférer le produit de cette vente à la RFI avant le 31/12/2012.

Article 3 - à préfinancer cet achat avec le prêt "inondations" de la Région wallonne.

Par conséquent, SOS inondations considère que le Collège avait bien l'intention de préfinancer l'achat de « Danheux & Maroye » avec le prêt "inondations" et que les faits étaient donc avérés.

Nous sommes néanmoins très heureux d'apprendre que le Collège a changé d'avis et que ces 3.000.000 € seront exclusivement réservés à la prévention contre les inondations.

Par la même occasion nous vous demandons, un droit de réponse par rapport au dernier bulletin communal (Le Betchard)(annexe 7) où SOS-Inondations est mis injustement en cause.

Le texte de ce droit de réponse vous parviendra sous peu.

Dans l'espoir d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer Monsieur le Bourgmestre nos salutations les meilleures.

Pour l'association S.O.S. inondations



Maria Di Perri
Présidente



Céline Piche
Secrétaire

Copie de la présente adressée à Mr. Rudy Demotte, Ministre Président - Mr. Benoit Lutgen, Ministre - Mr. Philippe Henry, Ministre - Mr. Paul Furlan, Ministre - Mme Marie-José Laloy, Gouverneur de la Province du Brabant - Mr. Alain Trussart, Député Provincial - Mr. Paul Dewil, Directeur SPW / DGO2 - Mr. Jean Leconte, SPW / DGO3 - Contrat de rivière Senne - Coordination Senne - aux conseillers communaux de Tubize et aux citoyens.

Notre site Internet: www.sos-inondations-tubize.be

Inondations

Inondations : suite....

Il est inutile de rappeler les dramatiques images des catastrophes des 13 et 14 novembre 2010 et celles du 13 janvier 2011. Les souvenirs sont encore bien ancrés dans la mémoire de chacun, et plus particulièrement de ceux qui en ont été les victimes. Aujourd'hui encore, on peut voir les transformations, les reconstructions, ou les livraisons : ce sont les signes les plus visibles des inondations.

Le moins visible, c'est la souffrance, le sentiment d'isolement et d'abandon ou la peur du lendemain. Nous ne pouvons oublier toutes les personnes touchées par les inondations et il est du devoir de chacun, de tout mettre en œuvre pour que cela ne se reproduise plus.

C'est pourquoi nous allons vous présenter ce qui a été réalisé ces derniers mois.

Dans un premier temps, nous allons identifier les responsabilités de chacun des niveaux de Pouvoir (Communal, Provincial et Régional) afin de connaître les niveaux d'action possibles. Ensuite nous présenterons les aides financières reçues. Enfin, nous allons prendre connaissance de l'état d'avancement des différentes études en cours et d'une première estimation des délais de réalisation.

A) Responsabilités et catégories des cours d'eau : Commune, Province et Région wallonne.

- La Commune de Tubize a la responsabilité des cours d'eau de 3^{ème} catégorie. Il n'y en a pas sur le territoire ;
- La Province du Brabant-wallon a la responsabilité des cours d'eau de 2^{ème} catégorie. Il s'agit du Vraimont, du Coeurcq et du Froyes-Laubeq ;
- La Région wallonne a la responsabilité des cours d'eau de 1^{ère} catégorie, à savoir : La Senne, la Sennette et le Hain ;
- Le service de Direction des Voies Navigables de la Région wallonne a la responsabilité du canal.

B) Les aides financières :

Suite à une réunion extraordinaire entre le Collège provincial et le Collège communal, la Province interviendra financièrement à concurrence de 160 000 €.

De son côté, la Région wallonne a proposé, comme pour toutes Communes sinistrées, un prêt sans intérêt de 3 000 000 € afin de réaliser les travaux nécessaires dans la Commune. Ce prêt a été accepté par le Collège communal en sachant qu'il doit être remboursé pour le 31/12/2012.

Ces 3 000 000 € serviront intégralement aux travaux et non comme "SOS Inondations" veut le faire croire au rachat du bâtiment de Danheux-Maroye pour le CPAS.



C) Etudes en cours concernant les différents cours d'eau

■ Pour avancer plus rapidement, des études ont été commandées par la Commune de Tubize afin de définir les bassins de retenues d'eau qu'il y a lieu de réaliser pour le Coeurcq, le Laubeq-Froyes et le Vraimont ;

■ A la Région, une étude hydrologique de toute la vallée de la Senne a été réalisée. Plusieurs actions sont en cours ou à l'étude :

1. Sur la Senne, une étude est en cours pour relever une digue au niveau du moulin de Ripain. De même à Steenkerque (en amont de Rebecq), une étude hydraulique est en cours pour réaliser un bassin de stockage de 250 000m³ d'eau ;
2. Sur la Sennette, des études sont en cours pour la création d'un bassin de stockage de 30 000m³ d'eau en amont des papeteries de Virginal, l'utilisation d'un ancien bief du canal en amont de Oisquercq, et la suppression du pertuis sur le site de Duferco ;
3. Sur le Hain, on termine l'aménagement d'un bassin de retenue de 13 000 m³ d'eau sur le site d'UCB. Un deuxième bassin de 100 000 m³ est prévu à Braine-le-Château et un troisième bassin de 20 000 m³ sera créé sous le passage de l'autoroute.

Retenons que toutes les études effectuées à ce jour, démontrent qu'il y a lieu de retenir un maximum d'eau en amont des zones inondées sur chaque cours d'eau.

D) Les délais de réalisation

Les analyses des différentes possibilités de construction de bassins de retenue d'eau apporteront des propositions concrètes pour la fin septembre 2011. Cela permettra de définir les travaux prioritaires à mettre en œuvre et d'avoir un planning plus précis.

Retenons que pour ce type de travaux un marché public est obligatoire car la législation est très stricte dans ce domaine. En effet elle impose un délai relativement important pour choisir les entrepreneurs et vérifier que les offres soient en conformité avec le cahier des charges préalablement établi.

A titre indicatif, le début des travaux sur le Coeurcq est prévu pour mars 2012 et le bassin de retenue à Braine-le-Château pour 2013.

Le "Contrat Rivière Senne", qui a pour mission de coordonner l'ensemble des actions sur les différents cours d'eau, a fait réaliser le curage du Vraimont, les autres suivent.

Enfin, lors des inondations de novembre 2010, le canal avait aussi débordé. Des concertations ont été mises en place afin de permettre, en cas d'urgence, de décider l'arrêt de la navigation dans le but d'abaisser de manière importante le niveau d'eau et de créer ainsi un bassin de retenue supplémentaire.

Jean-Armand Wautier
Conseiller communal, Membre de la Commission Inondations

Jean-Marc Zocastello
Echevin de la Communication